



Procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 05/09/2024 à 19h30

(à la Mairie)

Nombre de conseillers en exercice : 13 (Présents : 9 / Représentés : 12)

Présents :

Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Caroline BARRAL-AURATUS, Jacqueline BOULANGE, Patrick EVEILLARD, Antoine GENCE, Simone SALAT.

Excusés : Jérémy LABRUNIE (représenté par Patrick EVEILLARD), Aurore LEFEBVRE (représentée par Caroline BARRAL-AURATUS), Alain PEYROU (représenté par Jacqueline BOULANGE), Serge POTEL (procuration non valable : donnée à Alain PEYROU qui est absent).

Secrétaire de séance : Annelise MICHEL-GAGNAIRE

Début de la séance : 19h55

Mme le Maire donne lecture de la procuration transmise par Serge POTEL et des annotations portées (cf. document joint en annexe en fin de compte-rendu). Cette procuration donnant pouvoir à Alain PEYROU ne peut être prise en compte, ce dernier étant absent et étant lui-même représenté par un autre conseiller.

Avant de commencer le déroulé de l'ordre du jour, Mme le Maire propose d'ajouter un point 10 relatif à une subvention exceptionnelle sollicitée par le club de rugby de Saint-Paul-des-Landes : tous les conseillers présents sont favorables à l'ajout de ce point.

1. Informations générales

a) Subventions :

- Mme le Maire indique que la demande de DSIL pour l'installation de panneaux photovoltaïques a été rejetée du fait que nous aurons un retour sur investissement.
- Un acompte de 11 501,70 € nous a été versé au titre de la DETR pour la base multi-accueil.

b) Sentier du tour du lac :

Mme le Maire explique que la phase « Le Bourg > Le Marais du Cassan » devrait commencer en septembre. Les travaux seront réalisés par l'entreprise SA TPA. Toutes les autorisations nécessaires ont été données.

c) Ecole :

42 élèves sont inscrits pour cette rentrée 2024.

L'école accueille une nouvelle enseignante : Marie GUALANDI qui a en charge les CP et les CM2.

Les enseignantes seront ainsi au nombre de trois.

La rentrée scolaire s'est bien passée ce lundi 02/09/2024.

d) SIVU Auze Ouest-Cantal :

- Antoine GENCE rappelle que la Fête du Marais se tiendra le dimanche 22/09/2024.

Un nettoyage du site est à prévoir en amont.

Il conviendra également de relayer la communication sur la page Facebook de la commune, de prendre un arrêté pour la buvette et un arrêté de circulation.

Les tables et les bancs ont été réservés pour le dimanche.

A ce sujet, il est précisé que la mairie reçoit de nombreuses réservations pour les tables et les bancs : c'est un service qui répond à une vraie demande. Il est en revanche constaté que les tables vieillissent mal.

- Les abeilles ont bien travaillé sur le rucher : chaque commune bénéficiera de 25 kg de miel. Mme le Maire propose d'en faire profiter les habitants de la commune. Tous les conseillers y sont favorables. Il reste à étudier la faisabilité de distribuer un petit pot par maison.
- Le SIVU compte une nouvelle secrétaire : Angelina ARRAIS MAGALHAES. Elle télétravaillera 6 , heures par mois à compter du 15/09/2024.
- Rencontre du 06/08/2024, dans les locaux de la Mairie de Lacapelle-Viescamp, avec le CEN et l'ONF : Mme le Maire indique que cette réunion avait pour objet de faire un point sur la gestion des parcelles A0001 – A0002 – A1125 – A1126 – A1269 – A1296, soit 26,5 hectares se situant dans les Camps du Cassan. Elle fait suite notamment à la dénonciation, par l'ONF, de la convention signée en 2006, pour les motifs suivants : la programmation des travaux portés par le CEN, le suivi de l'aménagement en vigueur, l'absence de convention spécifique à la forêt communale concernant les conventions de pâturage et des mesures compensatoires.

Lors de cette rencontre, il a été débattu par M. MOSSANT du CEN, M. DARNIS et Mme MORZIERE de l'ONF, de la pertinence d'extraire ou pas les parcelles du régime forestier, compte tenu du fait qu'elles n'ont pas d'enjeu de production forestière.

Lors de la précédente réunion, les membres du conseil municipal n'avaient pas choisi cette option.

Mme le Maire a de fait expliqué les raisons ayant motivé notre choix de maintenir l'ONF pour nous accompagner dans cette gestion. Le CEN a pris note et a fait une proposition de mode de fonctionnement : il est dorénavant prévu un programme d'actions annuel, avec une information de l'ONF et de la commune, afin que les actions proposées soient validées.

e) Travaux :

Jean-Paul TROUPEL détaille les travaux réalisés durant l'été :

- Entretien des espaces verts.
- Pose d'un miroir à la sortie de Peyragude : les retours sont très positifs.
Mme le Maire rappelle la réglementation en vigueur concernant la pose de miroirs : s'agissant d'une route départementale, le Conseil Départemental ne donne son aval que si on est en agglomération.
Nous avons déjà eu une demande similaire pour la sortie de Laval mais le Conseil Départemental avait refusé car elle se situe hors agglomération. Une autre solution à étudier serait de casser la bute pour donner davantage de visibilité.
- Pose d'un panneau réservant la place de stationnement située juste devant l'école exclusivement aux personnes à mobilité réduite (zone verbalisable).
- Achat d'un panneau virage dangereux pour remplacer ceux de la descente vers le Puech-des-Ouilhes (non encore posé).
- La pose des panneaux solaires a commencé ce jeudi 05/09/2024 : il faut compter 4 jours environ.

Patrice COUDON indique que l'installation électrique de l'église a été refaite car elle n'était pas aux normes : il n'y avait pas de prise de terre, etc.

Des travaux électriques ont également été réalisés dans la salle polyvalente : changement des blocs « issues de secours » qui ne s'allumaient plus, changement des programmeurs pour la garderie et la cantine, etc.

Il reste la problématique des blocs de ventilation servant à brasser l'air de la grande salle polyvalente : ils ne fonctionnent pas visiblement depuis très longtemps mais le coût de remplacement du moteur est important.

f) Nouvelle association :

Mme le Maire fait part de la création d'une nouvelle association sur la commune : « Cantalous Pain's ». Le bureau est composé de Léo SOUBRIER (Président), Inès BOUSQUET (Vice-Présidente), Christophe KARETH (Co-Trésorier), Tom ASFAUX (Co-Trésorier), Justine GENGE (Secrétaire), Simone SALAT (Vice-Secrétaire) et Jacqueline BOULANGE (Vice-Trésorière).

Mme le Maire s'était préalablement rapprochée des services de l'Etat pour connaître les conditions compte tenu du fait que les enfants sont mineurs : la création d'une association d'adolescents est tout à fait possible avec une décharge des parents. Les adolescents se sont dits contents d'être autonomes : la structure juridique retenue leur permet de porter leurs actions. Ils ont écrit les statuts. Ce sont des jeunes très motivés qui ont envie de s'investir sur la commune. Mme le Maire a souhaité qu'il y ait également des adultes référents au sein de l'association : Simone SALAT et Jacqueline BOULANGE ont accepté ce rôle.

Le bénéfice pour la saison estivale s'élève à un peu plus de 2 000 €.

En complément, Mme le Maire et Annelise MICHEL-GAGNAIRE expliquent les raisons pour lesquelles le centre socioculturel ACDA ne souhaitait plus, en l'état, intervenir sur ce projet : la création d'une association des jeunes de la commune est apparue être la solution la plus adaptée pour la saison 2024.

g) Marché estival 2024 :

Caroline BARRAL-AURATUS indique que le marché s'est très bien passé. Une forte fréquentation a été enregistrée, notamment sur début août. Les exposants ont bien impulsé l'esprit « marché ». Les retours sont très positifs : il y a une émulation pour ce marché estival attendu par les Capellains.

Parmi les axes d'amélioration, nous pouvons citer :

- La possibilité d'améliorer l'animation en mettant de la musique : il conviendrait toutefois de veiller au niveau sonore car le fait de diffuser de la musique présente des avantages et des inconvénients (risque de ne plus s'entendre, brouhaha, etc.), sans parler des règles de la SACEM à respecter.
- La possibilité de mettre davantage de tables : l'espace dont nous disposons ne permet pas d'en ajouter plus. En revanche, il serait peut-être envisageable de mettre davantage de mange-debout : ils prennent peu de place et ont été très appréciés.
- Le recyclage : nous pourrions nettement progresser au niveau du tri et inciter les artisans à proposer du réutilisable.
- Le planning des conseillers présents à l'ouverture du marché est insuffisant : il n'y a souvent que trois personnes pour tout monter. Concernant la fermeture, l'effectif est au rendez-vous et il n'y a aucun souci.

Mme le Maire adresse ses remerciements aux conseillers qui se sont investis sur ce projet : c'est une belle réussite.

h) Centre socioculturel ACDA :

Les activités du centre socioculturel reprennent selon les modalités suivantes :

- Atelier « Convivialité » : les lundis, de 14h00 à 17h00.
- Atelier « Danse » : les mardis, de septembre à décembre, de 14h00 à 15h00.
- Atelier « Numérique » : les vendredis, jusqu'au 07/11/2024, de 14h00 à 15h30 puis les mardis, du 11/11/2024 au 09/06/2025 (à la Mairie).
- Atelier « Bien-être physique » : les vendredis, de 10h30 à 11h30.

Mme le Maire remercie Jacqueline BOULANGE et son mari qui continuent de prêter les locaux de l'ancienne salle des associations en attendant la livraison de la nouvelle salle.

Une manifestation « Seniors au volant » se tiendra le jeudi 12/09/2024, de 10h00 à 12h00, à la salle polyvalente.

Le centre socioculturel va également mettre des intervenants à disposition pour l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) :

- Maxime : pour le « Savoir Rouler » du 13/09 au 29/11/2024.
- Maxime : pour la « Prévention des réseaux sociaux » du 06/12 au 20/12/2024.
- Antoine : pour un « Atelier numérique » de janvier à avril 2025.

i) Covoiturage solidaire :

Jacqueline BOULANGE indique qu'une réunion est prévue le 10/09/2024, à Ayrens. Celle-ci se tiendra en deux temps : pour les élus puis pour les personnes du CCAS qui n'ont pas suivi les échanges depuis le début du projet. L'objectif est d'expliquer la façon dont va se mettre en place le projet « Rouage ». Mme le Maire y participera.

j) Risques naturels et technologiques :

Mme le Maire présente le rapport établi par les services de l'Etat Sur la commune, nous sommes essentiellement concernés par le risque « Radon », comme sur l'entier du département. Mme le Maire propose de communiquer, dans le prochain bulletin municipal, les numéros utiles mentionnés dans ce document.

k) Déploiement de la fibre :

Fin août, durant le salon RuraliTIC, Mme le Maire est allée à la rencontre de la Direction nationale et régionale d'ORANGE afin d'exposer la situation de la commune : retard, non assiduité des équipes...

Ils ont convenu de cette situation : nous avons un taux de couverture de 21 % alors que la moyenne du territoire de la CABA est de 88 %. Fort de ce constat, ils ont affirmé qu'ils devraient venir mener un plan de rattrapage d'ici la fin de l'année 2024 pour tenter de rattraper le retard. Monsieur N'GUYEN, Directeur régional, doit recontacter Mme le Maire pour convenir d'un rendez-vous sur site.

Mme le Maire explique que la société ORANGE refuse de financer l'enfouissement et si nous refusons des poteaux, cela signifie que nous renonçons à la fibre. Les habitants qui sont isolés pourront adresser un courrier au Maire dans lequel ils s'engagent à prendre l'abonnement : ces situations seront prises en compte par ORANGE.

Les conseillers ont ensuite échangé en séance sur les possibilités autres que la fibre : 4G, satellite, etc.

l) Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) :

Mme le Maire explique avoir pris un arrêté portant modification du répertoire des Points d'Eau Incendie (PEI) et Points d'Eau Naturels ou Artificiels (PENA) :

- Suppression de la borne incendie de Calvanhac.
- Renouvellement de la borne incendie de Verniols (passage d'un diamètre 75 à un diamètre 100 pour maintenir le débit du PEI5 (Verniols) et du PEI6 (Fontanelles).

L'arrêté permet au SDIS d'être informé de ces changements sur notre commune.

m) Décret tertiaire :

L'objectif du décret tertiaire est de diminuer la consommation d'énergie sur nos bâtiments publics.

Mme le Maire remet, en séance, un document récapitulatif des consommations de ces dernières années pour l'école, la mairie et la salle polyvalente : les relevés effectués confirment les efforts menés au niveau de la commune.

n) EDF - Lac de Saint-Etienne-Cantalès :

Mme le Maire explique que, depuis 1945, l'exploitation du barrage se fait dans le cadre d'une concession publique de l'Etat à EDF : celle-ci est arrivée à échéance fin 2022.

EDF doit donc « rendre » à l'Etat cette concession : dans ce contexte, EDF a sollicité un géomètre pour borner les parcelles riveraines du domaine concédé par l'Etat et établir un état des lieux précis. La commune est concernée par une parcelle au lieu-dit Lacoste : le bornage devrait être fait d'ici la fin de l'année.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, nous sommes dans un contexte de prorogation du titre de la concession. Du fait que la concession a dégagé un résultat normatif positif, cette prorogation donne lieu au versement d'une redevance supplémentaire, à compter de 2024 au titre de l'exercice 2023, au bénéfice de l'Etat et des collectivités territoriales sur lesquelles coule la Cère. Cette redevance s'élève à hauteur de 40 % du résultat net de l'année. La commune de Lacapelle-Viescamp se voit ainsi doter d'une recette exceptionnelle de 146 713,15 €. Mme le Maire indique que c'est une « cerise sur le gâteau » : il conviendra de décider collectivement de l'utilisation de cette somme.

Mme le Maire a rencontré le nouveau Directeur du barrage : Monsieur Louis MARCEL.
Un COPIL EDF / Mairie se réunit une fois par trimestre pour parler de l'actualité du lac (pontons, etc.).

Du fait des résultats des analyses bactériologiques, une réflexion est en cours concernant la zone de baignade du Puech-des-Ouilhes : à compter de l'année prochaine, deux zones de baignade seront définies pour pouvoir déplacer la zone de baignade si une zone réagit trop fortement aux cyanobactéries. Le constat est que l'eau a tendance à stagner dans la zone actuelle.

o) Aménagement d'aires d'accueil de camping-car :

Mme le Maire explique que, sur le territoire de la CABA, les aires de vidange ou d'accueil de camping-car ont plus de 20 ans. Un bureau d'études a été sollicité afin de mener une étude : un premier document a été élaboré et est distribué en séance. Après échange, tous les conseillers présents donnent un avis de principe positif pour continuer à accueillir des camping-caristes sur la commune, avec une aire de vidange et une aire de stationnement aux normes.

p) Chemins de randonnée :

Demain matin 06/09/2024, Mme le Maire reçoit Monsieur CLAVEIROLLE, géomètre, pour travailler la méthodologie. Il sera notamment évoqué le chemin de randonnée de Laval (régularisation de l'existant et réouverture d'un chemin), ainsi que la régularisation de situations spécifiques à Jallès et à Laguinie.

Patrice COUDON évoque par ailleurs la modification de zonage en cours au niveau du parking du CNC.

2. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 06/06/2024

(cf. compte rendu transmis à l'ensemble des conseillers le 02/08/2024)

Vote :	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------	------------	----------------

Le **compte rendu du 06/06/2024** est **approuvé à l'unanimité des conseillers présents ou représentés.**

3. Tarif et règlements des services communaux pour l'année scolaire 2024-2025

Mme le Maire remet aux conseillers les projets de délibérations concernant les tarifs communaux : elle propose de ne pas voter d'augmentation et de maintenir les tarifs antérieurs.

a) Tarif communal de la restauration scolaire 2024-2025 :

Les tarifs appliqués pour l'année 2023/2024 étaient les suivants :

- 3,65 € pour les élèves,
- 7,20 € pour les adultes.

Mme le Maire propose de valider le règlement intérieur de la restauration scolaire.

Vote :	Délibération DE_032_2024 : Maintien des tarifs de la restauration scolaire		
	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

b) Tarif communal de la garderie 2024-2025 :

Les tarifs appliqués pour l'année 2023/2024 étaient les suivants :

- 1,50 € pour le 1^{er} enfant,
- 1,20 € pour le 2^{ème} enfant,
- 0,60 € pour le 3^{ème} enfant.

Mme le Maire propose de valider le règlement intérieur de la garderie.

Vote :	Délibération DE_033_2024 : Maintien des tarifs de la garderie		
	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

c) Tarif du transport scolaire 2024-2025 :

Les tarifs appliqués pour l'année 2023/2024 étaient les suivants :

- 150 € pour l'année scolaire, soit 50 € par enfant et par trimestre.

Ce tarif est forfaitaire et s'applique quel que soit le nombre de trajets effectués par trimestre.

Vote :	Délibération DE_034_2024 : Maintien des tarifs du transport scolaire		
	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

d) Tarif communal des TAP 2024-2025 :

Mme le Maire précise que la gratuité des Temps d'Activités Périscolaires avait été reconduite par la délibération N° DE_030_2024 du 6 juin 2024.

4. Dématérialisation des demandes d'urbanisme (DAU) : Avenant à la convention portant modalités d'organisation pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol dans le cadre de la dématérialisation

Mme le Maire rappelle qu'une délibération a été prise lors du Conseil Municipal du 11/02/2022 concernant la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme (DAU).

Dans un premier temps, le choix avait été fait de ne pas intégrer les certificats d'urbanisme d'information (CUa) à la convention. Or, en début d'année, Mme le Maire a eu à gérer des demandes de CUa en l'absence de la secrétaire de mairie et a dû solliciter l'aide de la CABA. Pour régulariser cette situation et éviter qu'elle ne se reproduise, Mme le Maire propose d'intégrer les CUa à la convention : un avenant sera apporté à la « Convention portant modalités d'organisation pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol dans le cadre de la dématérialisation des DAU » signée entre la commune et la CABA.

Mme le Maire indique que le coût est de 10 € par CUa : c'est le type de demande que nous avons le plus fréquemment à traiter en mairie.

Lorsque la demande est faite de façon dématérialisée, aucun frais n'est à supporter.

Mais si nous acceptons des demandes papier, il convient de payer à la CABA le coût de la prestation.

A ce jour, en 2024, nous avons sollicité la CABA pour 6 déclarations préalables de travaux (DP) à 12,50 € et 2 permis de construire (PC) à 25,00 €.

Vote :

Délibération DE_035_2024 : Avenant à la convention signée avec la CABA concernant la dématérialisation des DAU		
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

5. CABA : Rapport annuel d'activité 2023

Ce rapport a été adressé à l'ensemble des conseillers en date du 02/08/2024.

Mme le Maire en fait une présentation synthétique en séance : ce document est intéressant car toutes les activités de la CABA sont détaillées.

Vote :

Délibération DE_036_2024 : Rapport annuel d'activités 2023 de la CABA		
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

6. CABA : Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement

Ce rapport a été adressé à l'ensemble des conseillers en date du 02/08/2024.

Mme le Maire en fait une présentation synthétique en séance.

Au niveau de la commune, nous avons, cette année encore, été confrontés à des incidents sur la canalisation d'eau qui dessert le Puech-des-Ouilhes et Saint Gérons : la CABA a fait une inscription de travaux en 2025 visant à refaire cette canalisation.

Plusieurs conseillers signalent que des problèmes de débit d'eau sont toujours constatés à Calvanhac.

Vote :

Délibération DE_037_2024 : Rapport annuel 2023 de la CABA sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement		
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

7. CABA : Rapport annuel 2023 sur le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Ce rapport a été adressé à l'ensemble des conseillers en date du 02/08/2024.

Mme le Maire en fait une présentation synthétique en séance.

Vote :

Délibération DE_038_2024 : Rapport annuel 2023 de la CABA sur le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés		
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

Mme le Maire rappelle que ces trois rapports de la CABA sont consultables en mairie pendant 15 jours.

8. Désignation du délégué à la protection des données

Lors du Conseil Municipal du 26/05/2023, une délibération avait été prise pour adhérer au service « RGPD » visant à désigner le syndicat mixte AGEDI en tant que délégué à la protection des données (DPO).

Mme le Maire explique avoir reçu un courrier d'AGEDI, début juillet, expliquant leur décision d'arrêter cette mission au 31/12/2024, du fait d'un risque juridique. De fait, il est nécessaire de nommer quelqu'un d'autre pour assurer le rôle de DPO. Plusieurs solutions sont envisageables : faire appel à une société privée, nommer le Maire, etc.

Mme le Maire propose de retenir cette dernière possibilité.

Vote :

Délibération DE_039_2024 : Désignation de Mme le Maire en tant que DPO		
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

9. Présentation du projet de la micro-crèche de Saint-Paul-des-Landes

Mme le Maire et Annelise MICHEL-GAGNAIRE expliquent qu'un projet de micro-crèche se met en place à Saint-Paul-des-Landes, sur le même principe que celle d'Ytrac : la gestion de cette micro-crèche, qui devrait ouvrir à l'été ou à l'automne 2025, sera confiée au centre socioculturel ACDA.

Aujourd'hui, nous ne comptons que trois assistantes maternelles sur la commune dont une qui prévoit d'arrêter prochainement et une qui prend peu d'enfants.

Mme le Maire propose que la commune de Lacapelle-Viescamp se positionne pour une place au minimum, ce à quoi tous les conseillers présents sont favorables : une délibération sera prise en temps voulu.

Le coût supplémentaire à prévoir pour la commune serait de l'ordre de 1 500 à 2 000 € par an.

10. Demande de subvention exceptionnelle du Rugby Club de Saint-Paul-des-Landes

Mme le Maire indique avoir reçu une demande de subvention exceptionnelle du Rugby Club de Saint-Paul-des-Landes qui fête ses 50 ans.

L'année dernière, il y avait de nombreux enfants de la commune inscrits au Rugby Club.

De plus, le Rugby Club a animé gratuitement les TAP, à hauteur de 10 séances.

Mme le Maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 300 €.

Cette somme n'est pas inscrite au budget 2024 : aussi, il est convenu de verser ce montant en janvier et de l'inscrire au budget 2025.

Vote :

Délibération DE_040_2024 : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Rugby Club de Saint-Paul-des-Landes		
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

11. Questions diverses

- Mme le Maire indique que le chantier de la base multi-accueil n'a pas encore repris (période de congés du mois d'août) : la réunion de chantier initialement prévue cette semaine a été annulée.

Toutes les questions ayant été abordées, **la séance est levée à 23h50.**

Annexe

Procuration transmise par Monsieur POTEL (mail du 02/09/2024 à 12h24) :

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Commune de Lacapelle-Viescamp (Cantal)

Nom POTEL Prénom Serge
Adresse 27, Route de Hautal
15150 Lacapelle Viescamp

POUVOIR

Je soussigné(e) Potel Serge dans l'impossibilité
d'assister à la séance du Conseil municipal du 5 Septembre 2024
Donne par la présente en vertu du Code des Collectivités Territoriales, pouvoir
à M. Teyssie Jean pour voter en mon nom et
place de différents points inscrits à l'ordre du jour de ladite séance.

Fait à Hautal le 2/09/2024

Signature Ben pour pouvoir - Attention sur tous les points -

Porter à la main « Bon pour pouvoir » Potel

Je viens de reprendre la délibération Procès-verbal
du CM du 6/06/2024 -
Vous n'avez pas honte? Convocation reçu le
4 Juin 2024 à 10H56 - Appel de la secrétaire de
Mairie à l'instant T durée de l'appel 2 minutes -
pour demander l'annulation de ce conseil?
2 choses sait la Secrétaire de Mairie n'a pas fait
son travail - Sait vous êtes de mauvaise foi -
- et je pense à cette réalité. Rappel pour M. Escottard
- Demission volontaire d'un conseiller municipal